



Paris, 5 janvier 2017

accident mortel du travail

Orange sera jugée en appel le 9 janvier

Jean Claude Lachaux n'aurait pas dû mourir du travail

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien de France Télécom-Orange, chutait d'un poteau téléphonique avec son échelle dite "plateforme". Il décédait le 23 décembre 2011 des suites de ses blessures.

Cette Plate Forme Echelle devait permettre l'économie de 20 millions d'€ chaque année... Cette échelle avait été abandonnée dans de nombreux services à la demande des technicien-nes et l'intervention des représentant-es du personnel mais était malheureusement encore utilisée à Aix et Marseille. Elle fut retirée de tous les services après cet accident.

Une si longue procédure

4 ans Après, le 3 février 2016 le tribunal correctionnel d'Aix en Provence avait reconnu la société Orange coupable de tous les chefs d'accusation, dont celui d'homicide involontaire.

La direction du groupe Orange n'a pas pris la peine d'exprimer ses regrets auprès de la famille pour ce décès à la suite d'une échelle imposée coûte que coûte dans les services. Elle montre le peu de considération qu'elle a pour ses salarié-es et leurs proches, victimes de la politique d'optimisation des coûts en faisant appel de sa condamnation. SUD regrette le choix de la direction de faire traîner la décision de justice.



Pour suivre Sud chaque semaine, s'inscrire à notre newsletter

5 ans après, le 9 janvier à Aix en Provence

L'audience devait se tenir le 19 septembre mais a été reportée à la demande d'Orange ce lundi 9 janvier à 14H devant la cour d'appel d'Aix en Provence. La famille de Jean Claude, les syndicats et la fédération Sud seront présents devant la cour d'appel.

Sud s'indigne du choix de l'employeur pour faire trainer la décision de justice et refuser sa responsabilité.

On ne doit plus perdre sa vie au travail !

Les impératifs financiers ne sauraient justifier les risques imposés aux personnels. Une véritable politique de prévention et de santé au travail à Orange doit prévenir tous nouveaux risques physiques et psychosociaux

Sud continuera d'être aux côtés de la famille. Nous attendons des juges qu'ils confirment toute la responsabilité de l'entreprise dans le décès de Jean Claude Lachaux et d'Orange qu'elle cesse son marathon judiciaire.

Nous continuerons d'être aux côtés de la famille pour que toute la responsabilité de l'entreprise soit confirmée et qu'une réelle politique de prévention et de santé au travail voit le jour à Orange.

Une conférence de presse et un rassemblement se tiendront le 9 janvier à 13H30 devant la cour d'appel au Palais Monclar à Aix en Provence